



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE – 1888, CHEMIN MAY (PARTIELLE)

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée conformément du Règlement numéro 6-7-2 (2023) régissant la démolition d'immeubles pour un bâtiment résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 2 935 290 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, situé au 1888, chemin May.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la Ville de Coaticook sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 00 au 150, rue Child, à la salle du conseil. Cette réunion est ouverte au public et toute personne intéressée peut se faire entendre.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de : Madame Geneviève Dupras, greffière à l'adresse courriel : g.dupras@coaticook.ca.

Fait et donné, le 16 septembre 2025

La greffière,

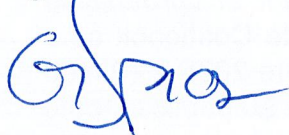
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 16 septembre 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 16 septembre 2025.

Donné à Coaticook, ce 16 septembre 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras